

CAMPAGNE DE PROMOTION 2017/2018 en ARA : "Peut mieux faire..."

En 2017 :

- 840 coefficients ont été donnés aux agents d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- 17 relèvements de traitement (Art 19.2 de la CCN),
- 517 primes.

La direction additionne ces 3 chiffres et parle de 1374 agents promus...d'où une certaine confusion !

Le SNAP rappelle qu'en vertu de l'Art 19.3 de la CCN, **seuls les changements de coefficient sont considérés comme des promotions**. Ainsi, si on vous a attribué une prime ou un relèvement de traitement (art. 19.2) en 2017 ou les années précédentes, votre manager ne pourra pas s'en servir d'argument durant la campagne de promotion 2018 pour objecter un refus à votre demande de promo !

Conformément aux préconisations de la note, l'attribution de coefficients a essentiellement concerné la catégorie des employés : 687 coefficients distribués, les cadres ayant plutôt été bénéficiaires de primes : 113 primes pour cette CSP.

La répartition femmes-hommes des mesures promotionnelles correspond à la répartition femmes-hommes des effectifs de PE ARA, 77% des bénéficiaires sont des femmes et 23% des hommes.

Par contre, la direction ne dit pas combien d'agents ont été promus à l'indice base de l'emploi générique supérieur (passage de 190-2 à 190-0, 210-2 à 210-0, de 230-2 à 230-0), les fameuses promotions statu quo qui seront revalorisées dans la nouvelle classification.

Enfin, sur les 2009 agents d'Auvergne Rhône-Alpes non promus depuis plus de 3 ans, seuls 432 ont obtenu un coefficient, soit 21,5% des agents éligibles. Cette année encore, on est très loin du compte !

Si vous faites partie des agents non promus, vous avez la possibilité de faire un dossier de recours pour refus de promotion auprès de la CPNC (Commission Paritaire Nationale de Conciliation). Cette démarche est déconnectée de la mise en place de la future classification.

Le SNAP peut vous aider dans votre démarche de constitution de dossier. N'hésitez pas à nous contacter

SNAP je m'abonne et/ou j'adhère

